

### ► **Métiers visés :**

- Installateur(trice) de chauffage solaire individuel ;
- Monteur(se) en chauffage centrale.

### ► **Le métier :**

Vous réalisez dans des maisons individuelles des installations :

- De chauffage central ou de sanitaires en cuivre, PER ou multicouches ;
- De chauffe-eau solaire individuel (CESI), avec un professionnel de la couverture ;
- De ventilation mécanique contrôlée (VMC) individuelles simple ou double flux ;
- D'équipements de surpression et de traitement d'eau (ex : permutation sodique) ;
- De climatiseurs individuels ;
- De générateurs de chaleur au fioul, gaz, bois, solaire et par pompe à chaleur.

Vous effectuez le raccordement électrique, dans le tableau d'abonné, des appareils dont vous assurez la pose.

Vous dépannez les différents éléments défectueux sur les circuits hydrauliques des installations de chauffage central à eau chaude et de sanitaire. Vous vous assurez de l'étanchéité de vos assemblages et mettez en pression votre installation.

### ► **Pré requis pour l'entrée en formation :**

- Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

### ► **Aptitudes à l'emploi :**

Etre soigneux, ingénieux, et avoir le sens de l'organisation.

### ► **Organisation de la formation :**

La formation de base est organisée en quatre modules :

- Réaliser des éléments d'installation de chauffage et de sanitaire ;
- Préparer la mise en œuvre d'installations individuelles de chauffage et de sanitaire dans une démarche de développement durable ;
- Préconiser, installer et mettre en service un climatiseur ;
- Préconiser et mettre en service des installations de chauffage, de sanitaire et de VMC dans une démarche de développement durable.

### ► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel Technicien Installateur en Chauffage, Climatisation, Sanitaire et Énergies Renouvelables, Niv 4/Niv IV.**

### ► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 1256 heures, soit 8 mois et demi, ce stage comprend deux périodes en entreprise de respectivement deux et trois semaines à l'issue du 2<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> module. **Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.** Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

### ► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

Après quelques années d'expérience, vous pouvez devenir chef d'équipe ou évoluer vers le métier de dépanneur.

Plus de compétences pour votre avenir